

# Cooperation entre orthoptistes et ophtalmologistes



## Cooperation between orthoptists and ophthalmologists

Christophe Orssaud

UF d'Ophtalmologie, HEGP, 20, Rue Leblanc, 75015  
Paris, France

### RÉSUMÉ

Basée sur une forte convergence d'activité dans le cadre de la prise en charge des troubles visuels, la coopération entre orthoptistes et ophtalmologistes s'est renforcée ces dernières années. Cette coopération s'est largement développée dans le domaine du soin avec la pré-consultation en cabinet mais aussi avec la mise en place de protocoles de coopération prévus par l'article 51 de la loi HPST. Citons notamment le dépistage de la rétinopathie diabétique à l'aide de la rétinographie non mydriatique. L'interaction entre orthoptistes et ophtalmologistes est également plus forte dans le domaine de l'enseignement aux étudiants en orthoptie. Depuis le passage dans le système LMD, la « pratique orthoptique » est devenue une matière à part entière, constituant plusieurs UE spécifiques, et son enseignement repose sur les orthoptistes qui sont les plus à même de transmettre des notions portant sur le cœur du métier. Le rôle des orthoptistes est également accru dans fonctionnement des Départements de formation en orthoptie. Le poste de « coordinateur des études » est souvent occupé par un orthoptiste ayant un statut universitaire.

© 2016 Elsevier Masson SAS. Tous droits réservés.

### SUMMARY

Based on strong link of activity for vision problems care, cooperation between orthoptists and ophthalmologists has become stronger in recent years. This cooperation is expanding considerably in the field of ophthalmological care with the pre-consultation but also with the establishment of cooperation protocols provided for in Article 51 of the HPST French law. These include screening for diabetic retinopathy using non-mydratic retinography. The interaction between orthoptists and ophthalmologists is also stronger in the field of teaching students in orthoptics. Since moving into the LMD system, "orthoptic practice" has become a independent subject, constituting a specific UE and its teaching depends on orthoptists who are most able to convey notions on the core competence of the profession. The orthoptists role also increased in management of orthoptics Training Departments. The employment of "graduate coordinator" is often occupied by an orthoptist with university status.

© 2016 Elsevier Masson SAS. All rights reserved.

Le passage dans le système LMD a profondément modifié l'enseignement de l'orthoptie dont le contenu a été repensé. De nouveaux thèmes portant sur les sciences fondamentales ont été introduits et une place plus importante est consacrée à l'enseignement des pratiques orthoptiques. Plusieurs UE spécifiques portent sur ce domaine de savoir. Le volume horaire de cette formation

a ainsi été substantiellement augmenté tant en ce qui concerne l'enseignement magistral que les travaux dirigés. Notons que la place de travail personnel de chaque étudiant est désormais clairement définie.

Cette restructuration du programme a amené à réfléchir à de nouvelles méthodes d'enseignements d'une part et à réorganiser les équipes enseignantes d'autre part. Parmi les

### MOTS CLÉS

Orthoptiste  
Ophtalmologiste  
Protocole de coopération  
Loi HPST  
Enseignement orthoptique

### KEYWORDS

Orthoptist  
Ophthalmologist  
Protocol of cooperation  
HPST law  
Orthoptique Education

Adresse e-mail :  
christophe.orssaud@aphp.fr

nouvelles méthodes d'enseignements offertes par l'informatique, nous ne ferons que citer ici la possibilité de proposer des cours « magistraux » préalablement enregistrés que les étudiants peuvent regarder chez eux, à leur rythme, sous le contrôle régulier de l'équipe pédagogique. Le rôle de cette équipe est ainsi renforcé. La réorganisation des équipes enseignantes passe par une place plus importante accordée aux orthoptistes à côté des ophtalmologistes. En effet, les orthoptistes sont systématiquement associées au fonctionnement des Départements universitaires de formation orthoptique ainsi qu'à l'enseignement théorique et pratique. Cette place donnée aux orthoptistes dans la transmission du savoir est fondamentale car elles sont le plus à même de connaître et transmettre des notions portant sur le cœur du métier d'orthoptiste. La collaboration entre ophtalmologistes et orthoptistes, qui existait déjà pour l'encadrement des stages, s'en trouve donc renforcée. Elle est du reste souhaitée tant par les tutelles que par les orthoptistes et leur représentants et par les responsables des Départements universitaires de formation en orthoptie.

Par ailleurs, la réingénierie de la profession d'orthoptiste et certaines dispositions de la loi HPST, notamment l'article 51, permettent de nouvelles formes de coopération entre ophtalmologistes et orthoptistes. Celles-ci peuvent prendre différents aspects, allant de la « pré-consultation » à des délégations de tâches dans le cadre de protocole de coopérations en lien avec l'HAS et les ARS.

## PLACE DES ORTHOPTISTES DANS L'ENSEIGNEMENT

Lors du passage dans le système LMD, le référentiel de l'enseignement d'orthoptie a été profondément remanié. La mise en place des Unités d'Enseignement (UE), qui constituent des modules séparés, a nécessité de repenser et de réorganiser le programme des trois années. Alors qu'ils pouvaient être répartis sur les trois années dans l'enseignement de la Capacité d'Orthoptie, tous les cours traitant d'un même sujet sont maintenant regroupés au sein d'une ou deux UE et sont dispensés au cours d'un même semestre. Le référentiel de formation des orthoptistes, autrement dit le programme des cours, prévoit que l'ensemble des acquisitions portant sur l'anatomie de l'œil, du système oculomoteur et du système visuel soit traitée au 1<sup>er</sup> semestre de L1. Les cours traitant de la « basse vision » sont prévus au second trimestre de L2.

Mais cette réorganisation des matières au sein d'UE distincts a également permis de mieux individualiser certains domaines de connaissance définis lors de la réingénierie de la profession d'orthoptie. Dans ce référentiel, une place importante est donnée aux techniques de dépistage qui font partis intégrante de l'activité orthoptique, ainsi qu'à l'apprentissage des modes de communication entre professionnels médicaux et para-médicaux, qui sont tellement importants dans la gestion au quotidien des réseaux de soin. Enfin, ce découpage de l'enseignement en 39 UE a facilité l'individualisation d'enseignements théoriques et pratiques portant sur la prise en charge orthoptique et, par conséquent le rôle propre des orthoptistes face à différentes pathologies ou situations cliniques. Il est ainsi abordé le rôle spécifique des orthoptistes dans la prise en charge des troubles de la vision binoculaire (UE 11), de l'amblyopie (UE 25), de la basse vision (UE 27) ou

dans les réseaux de soins. Ces enseignements purement orthoptiques sont désormais bien caractérisés et séparés de cours plus fondamentaux, abordant quant à eux d'autres aspects, notamment physio pathogéniques et cliniques.

Ces enseignements purement orthoptiques ont vocation à être dispensés par des orthoptistes qui sont les seuls à même de transmettre ce savoir. Il faut en effet connaître et maîtriser tous les aspects pratiques de ces prises en charges, les techniques à utiliser et les éventuels pièges à éviter pour pouvoir en faire profiter au mieux les étudiants en orthoptie. C'est pourquoi la place des orthoptistes dans cette formation théorique et pratique est nettement plus importante qu'elle n'était auparavant. Il s'agit là d'un point positif de cette réforme qui permet d'homogénéiser les connaissances apportées. La pratique de la profession peut s'appuyer sur un socle théorique plus solide et ne plus dépendre uniquement des stages pratiques aussi formateurs qu'ils puissent être. La coopération entre orthoptistes et ophtalmologistes ne se limite plus à des relations entre « enseignants » dispensant les cours théoriques et "maîtres de stage" chargés de montrer la pratique mais aux quels il n'était pas nécessairement demandé de l'expliquer.

La place dédiée à l'enseignement des orthoptistes n'est pas sans poser de problèmes pratiques auxquels sont confrontés les différents Départements de formation en orthoptie au sein des Facultés. La plupart de ces départements se plaignent d'un manque de moyen pour rémunérer ces intervenants, notamment lorsqu'il s'agit d'orthoptistes libérales... Or le volume horaire de ces cours reste conséquent et nécessiterait, pour être intéressant, d'être assuré par plusieurs intervenants. Il semble difficile de mutualiser la plus grande partie de l'enseignement de ces UE purement orthoptiques en ayant recours à des cours enregistrés. Si ces techniques peuvent s'appliquer dans le cadre de la transmission de savoirs fondamentaux, comme l'anatomie ou la pathologie, elles feraient perdre ici une grande part de l'intérêt de ces cours portant sur le cœur du métier. Un échange immédiat entre enseignants intervenants et étudiants est indispensable, échange qui ne peut pas être aussi intéressant s'il a lieu avec des membres de l'équipe pédagogique n'ayant pas nécessairement la même approche des questions abordées.

Mais cette place des orthoptistes ne se compte pas uniquement en volume horaire ou en nombre d'intervenants. En effet, si chaque Département de formation en orthoptie au sein des Facultés de Médecine reste dirigé par un Professeurs d'Université en ophtalmologie, il est de plus en plus souvent demandé à un orthoptiste, ayant généralement un statut universitaire de « maître de conférence », d'assurer l'organisation de l'enseignement. Ce poste de « coordinateur des études » est essentiel au jour le jour pour permettre une synergie entre les différents intervenants, assurer une planification harmonieuse des cours et gérer les stages et travaux dirigés. Avec des différences propres à chaque Département de formation en orthoptie, le coordinateur des études est ainsi en charge de l'organisation quotidienne des cours qui est devenu beaucoup plus complexe du fait de l'augmentation de leur volume horaire et de la multiplication des intervenants qu'implique les nouveaux thèmes abordés. Ce coordinateur des études intervient ainsi dans le déroulement de l'enseignement théorique et pratique de chaque semestre mais influe également sur le choix des lieux de stage hospitaliers ou privés puisqu'il est à même d'évaluer la capacité d'encadrement des futurs maîtres de stage. Enfin, et non des moindres rôles, il participe également au choix des intervenants, notamment non

Download English Version:

<https://daneshyari.com/en/article/8591820>

Download Persian Version:

<https://daneshyari.com/article/8591820>

[Daneshyari.com](https://daneshyari.com)